

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 FEVRIER 2020 A 19h (Salle du Conseil)

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Benoit COQUELET, M. Christophe DELAVAUULT, Mme Fabienne FAZILLEAU (arrivée à 19 h 10), Mme Nythia FOISNET, M. Antony FRAUDEAU, Mme Elise GIMENES, Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : M. Christophe MERIEL-BUSSY donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, Mme Malika BENHIDA donne pouvoir à Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Sophie BEULET-MARTIN donne pouvoir à Mme Séverine LAFLEUR, M. Jacques DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Dany BONNIN, Mme Fabienne FAZILLEAU donne pouvoir à Mme Sandrine MORIN (jusqu'à 19 h 10), Mme Béatrice FLEURY donne pouvoir à M. Antony FRAUDEAU, M. Régis JOFFRION donne pouvoir à M. Pierre BAZIN.

Secrétaire de séance : Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD

Assistent : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

M. le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux ainsi qu'aux personnes présentes dans le public.

Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 28 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

1 - FINANCES

- **Budget de la Commune (Compte administratif et compte de gestion 2019 ; taux de fiscalité et budget 2020)**

M. Patrick PEYROUX présente le compte administratif 2019, dont le résultat de la section de fonctionnement s'élève à **652 623,85 €**, contre 592 608,47 € pour l'exercice 2018. Le résultat de clôture de l'exercice 2019 s'élève à **824 810,87 €**, contre 742 187,02 € fin 2018, qu'il propose d'affecter de la façon suivante :

Propositions affectation des résultats 2019 sur le BP 2020 :

Report en fonctionnement (002) :	154 810,87 €
Affectation obligatoire en investissement (1068) :	188 269,60 €
Affectation complémentaire en investissement (1068) :	481 730,40 €
Total affecté au compte 1068 :	670 000 €
Déficit d'investissement reporté (001) :	-4 331,96 €

En réponse à une interrogation de M. Philippe PATEY, M. Patrick PEYROUX précise que toutes les écritures 2019 ont été réalisées début janvier, ce qui explique que le compte administratif peut être présenté si tôt dans l'année. Il indique que la Commune de Vouillé vote son Budget Primitif, chaque année, en février.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le compte administratif 2019, étant précisé que Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote,
- D'approuver l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.

Il présente ensuite le compte de gestion de Mme Josiane MARTIN, Trésorière Municipale, qui correspond, en tout point, au Compte Administratif de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le compte de gestion 2019

M. Patrick PEYROUX détaille ensuite les principaux chapitres du budget 2020.

Budget de fonctionnement

Les charges à caractère général d'un montant de **699 000 €**, sont en augmentation de **3,05 %** (inscription budgétaire 2019 : 678 300 €). Cette augmentation est principalement due à la reprise du balayage précédemment réalisé par la Communauté de Communes (10 000 €), et à des actions liées à la mise en place d'un festival de rue (10 000 €).

M. Patrick PEYROUX fait notamment état de consommations d'eau anormales sur certains points de distribution, en cours de vérification par les services municipaux. La consommation de gaz est également en hausse. Par contre, il fait état d'une baisse importante des factures d'éclairage public de 11 000 €, suite au changement des ampoules, qui devrait être confirmée par une économie de 15 000 € en année pleine.

En réponse à une question de M. Philippe PATEY, M. Patrick PEYROUX précise que des fluctuations peuvent intervenir d'une année sur l'autre, sur certains articles budgétaires, en raison du paiement de certaines factures de fin d'année sur l'exercice suivant. Des stocks peuvent également être constitués en fin d'année (granulés de bois par exemple).

M. Patrick PEYROUX communique les chiffres de fréquentation des bornes de recharge pour les véhicules électriques :

- centre-bourg = 213 utilisations entre 2016 et 2019
- ZAE = 212 utilisations entre septembre 2017 et 2019

M. le Maire souligne l'intérêt de ce service qui devrait se développer dans les années à venir.

En réponse à une question de M. Jean-Luc CHATRY, M. Patrick PEYROUX indique que le marché des assurances a été renouvelé pour 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2019. M. le Maire évoque la possibilité de raccourcir la durée du marché, lors du prochain renouvellement.

Mme Dany BONNIN précise que les dépenses relatives aux Temps d'Activités Périscolaires (TAPS) sont ajustées en fonction de la dotation de l'Etat correspondante.

Elle indique que l'augmentation des tarifs des transports scolaires par le Conseil Régional, occasionne une importante baisse de fréquentation. Le paiement est effectué directement par les parents, auprès des services de la Région, selon le quotient familial. La taille des cars est devenue inadaptée. M. le Maire propose d'adresser un courrier au Président du Conseil Régional.

M. Patrick PEYROUX indique que 55 dossiers d'urbanisme (14 PC, 41 DP) ont été traités en 2019, ce qui va générer de la taxe d'aménagement, créditée dans le budget d'investissement.

En réponse à une question de Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. le Maire précise que le repas des aînés est pris en charge par le CCAS, par le biais de la subvention versée par la Commune, d'un montant de 16 000 €.

Les charges de personnel représentent un montant de **1 430 000 €**, en très légère hausse par rapport à l'inscription budgétaire 2019 (1 429 100 €). Cette prévision se base sur le principe du « GVT » (Glissement Vieillesse Technicité) et s'explique également par :

- Des avancements d'échelons et changements de grade ;
- La reconduction de contrats d'agents non titulaires, pour faire face aux arrêts maladie en cours (maladie ordinaire, congé longue maladie) ;
- Le recrutement d'un apprenti ;
- L'augmentation de certaines cotisations ;
- Le recrutement de 7 agents pour le recensement de la population ;

En réponse à une question de M. Philippe PATEY, il est indiqué que la Commune provisionne également un crédit en raison de la situation d'un agent actuellement à demi-traitement avec un risque de rattrapage de salaire sur 2 ans.

Au chapitre **atténuations de produits**, il est prévu une inscription de **700 €** (reversement de la taxe de séjour à la Communauté de Communes du Haut-Poitou et d'une partie des recettes des concessions des cimetières à la commune de Frozes).

Les crédits proposés au titre **des charges de gestion courantes s'élèvent à 250 620 €**, en diminution de **2,86 %** par rapport à 2019. Ce chapitre comprend les indemnités des élus, les subventions au Centre Communal d'Action Sociale, aux coopératives scolaires des écoles publiques et aux associations, ainsi que le concours financier aux écoles maternelle et primaire de la Chaume.

M. Jean-Luc CHATRY fait état de la nécessité de prévoir des crédits pour remplacer le logiciel « AGORA », par des outils performants qui permettront plus d'efficacité et un gain de temps pour les agents, notamment pour la gestion des salles. M. le Maire indique que les crédits pourront être prélevés sur d'autres lignes du même chapitre.

M. le Maire indique que le montant des subventions aux associations est maintenu, mais que le concours à l'établissement privé « La Chaume la Salle » devrait diminuer, compte tenu de la baisse des effectifs.

Pour les charges financières, il est proposé une inscription d'un montant de **67 800 €**, en diminution de **10,91 %** par rapport à 2018, correspondant aux intérêts d'emprunts.

M. le Maire souligne l'effet de la baisse de l'endettement sur les intérêts d'emprunt qui ont diminué de 50 000 € entre 2014 et 2020.

Enfin, une dotation de **105 000 €** est reconduite au titre des **amortissements**.

Sur le volet des recettes, le chapitre « dotations et participations » voit une inscription de **1.081.500 €** contre 1 057 480 € en 2019.

Concernant la **fiscalité**, il est proposé de **maintenir les taux d'imposition à leur niveau de 2019**, et de prévoir une inscription de **1 230 000 €** :

- Taxe d'habitation : 16,92 %
- Taxe foncière bâtie : 18,15 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 60,13%.

M. le Maire souligne le dynamisme des bases d'imposition.

M. Patrick PEYROUX indique que la baisse des bases de 2016 était due à la suppression de l'abattement pour les veuves et veufs, finalement rétabli l'année suivante.

M. Jean-Luc CHATRY insiste sur l'importance du recensement en cours qui va déterminer les chiffres de la population, sur lesquels l'Etat se base pour le calcul des dotations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De maintenir les taux de la fiscalité pour 2020, comme suit :**
 - **Taxe d'habitation : 16,92 %**
 - **Foncier bâti : 18,15 %**
 - **Foncier non bâti : 60,13 %.**

Un produit de **228 190 €** est proposé au titre des **services et ventes diverses** et un produit de **87 500 € (- 31,64 %)** pour les **autres produits de gestion courante**, afin de tenir compte de la perte du revenu de location de l'ancienne gendarmerie.

Budget d'investissement

Le budget total d'investissement pour 2020 s'élève à **2 503 321,19 €**, incluant **1 835 000 € de travaux**.

Les principales opérations concernent la rénovation des logements de l'ancienne Gendarmerie pour un montant de **800 000 €** et l'aménagement du dojo pour un montant de **480 000 €**.

Les autres investissements prévus sont notamment :

- Le programme annuel de voirie : **100 000 €**
- La réalisation d'un bassin d'orage aux Essarts et d'ouvrages de prévention des risques d'inondation à la Bisquinerie et rue André Marmain : **76 000 €**
- La refonte de la signalétique : **65 000 €**
- La rénovation et l'extension du réseau d'éclairage public : **45 000 €**
- La réfection des chéneaux et descentes de dalles au gymnase de Braunsbach : **24 000 €**

Parallèlement à ces programmes, d'autres opérations seront prévues : matériels et véhicule pour les services techniques, remplacement du serveur informatique de la mairie, réfection de la couverture du clocher de l'Eglise, remplacement du système de filtration de la piscine, fin de l'aménagement du self au restaurant scolaire de l'école élémentaire, ...

Les principales recettes d'investissement sont les suivantes : 300 000 € de DETR (Etat), 60 600 du Conseil Départemental au titre d'ACTIV 3, 1 983 743,19 € d'opérations financières (565 000 € de virement de la section de fonctionnement, 75 000 € de produits de cession, 200 000 € de FCTVA, 70 000 € de taxes d'aménagement, 670 000 € d'excédent de fonctionnement, 298 243,19 € d'emprunt et 105 000 € d'amortissements).

M. Benoit COQUELET suggère de présenter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre d'ACTIV 2, pour le dojo et la salle de danse, à l'image du projet de gymnase de Latillé.

Mme Dany BONNIN et M. Jean-Luc CHATRY indiquent que le gymnase de Latillé est utilisé par le Collège public, ce qui justifie une aide départementale.

M. le Maire indique qu'il va solliciter l'avis des services départementaux pour voir l'éligibilité de ce dossier.

En réponse à une question de M. le Maire, M. Philippe PATEY indique que la subvention présentée auprès de la Fédération Française de Tennis, devrait être versée d'ici le second semestre 2020, le délai de traitement des dossiers étant d'environ 6 mois.

En réponse à une question de M. Philippe PATEY, il est précisé que les lignes relatives aux travaux en régie correspondent à des travaux programmés cette année, mais imputés sur deux lignes différentes, compte tenu du type de bâtiment concerné.

En réponse à une question de Mme Valérie POIGNANT, il est indiqué que la Commune a perçu 1 900 € de certificats d'économie d'énergie pour les travaux réalisés dans l'immeuble COTTINEAU.

M. Patrick PEYROUX présente ensuite le budget par fonction.

Après présentation détaillée par nature et fonction, puis débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

✓ **D'approuver le budget 2020 de la commune, en fonctionnement et en investissement.**

- **Budget du lotissement du Val Montour (Compte administratif et compte de gestion 2019)**

M. Patrick PEYROUX fait état de la clôture de ce budget annexe en cours d'année 2019, avec un excédent de 43 019,50 € versé au budget principal de la Commune. Il précise que deux terrains sont en cours de vente.

Consultée par M. le Maire, Mme Josiane MARTIN, Trésorière Municipale, a indiqué qu'il n'était pas possible de créer un budget annexe pour les logements de l'ancienne gendarmerie. Une comptabilité analytique spécifique sera mise en place.

M. Patrick PEYROUX remercie M. Mathias GIRAUD, ainsi que les services municipaux, pour la préparation des budgets.

M. le Maire s'associe à ces remerciements et félicite M. PEYROUX pour le travail de préparation et la clarté de sa présentation.

Il remercie individuellement les élus qui participent à leur dernière séance budgétaire.

Après présentation détaillée et débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✓ D'approuver le compte administratif 2019, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,
- ✓ D'approuver le compte de gestion 2019 du receveur municipal.

- **Modification de la tarification des salles du 1^{er} mars au 31 décembre 2020 pendant les travaux d'aménagement du dojo et de la salle de danse**

M. Jean-luc CHATRY indique qu'en raison des travaux d'aménagement au gymnase de Brausnbach, la salle polyvalente et la salle de Traversonne seront utilisées par les associations qui fréquentent habituellement la salle du dojo et la salle de danse, notamment le vendredi et le samedi matin (sauf juillet et août).

Il propose d'adapter les tarifs et les conditions de location en conséquence.

Salle de Traversonne

Tarif WE actuel :	Particuliers de Vouillé du vendredi 15h au dimanche 20h	200 €
Proposition :	du samedi 15 h au dimanche soir (journée 140 € + demi-journée 25 €) Pas de location à la journée pour le samedi !	165 €

Salle polyvalente

Tarif actuel :	Particuliers de Vouillé Week-end	445.50 €
	Tarif hors commune	577.50 €
	Demi-journée à partir de 14h	55 €
Proposition :	Particulier de Vouillé du samedi 15h au dimanche soir	352 € (297 € prix journée + 55 €)
	Tarif hors commune	440 € (385 € + 55 €)
	Pas de location à la journée pour le samedi !	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les tarifs tels que présentés ci-dessus valables du 1^{er} mars au 31 décembre 2020,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

2 - DELIBERATION DIVERSE

- **Remboursement des frais de déplacement de M. Patrick PEYROUX à la réunion des Villages Etapes à Mansle (16) le 21 janvier 2020**

M. le Maire indique que M. Patrick PEYROUX l'a représenté à la réunion des Villages Etapes à Mansle (16) le 21 janvier 2020.

Il propose de rembourser les frais de transport engagés par M. Patrick PEYROUX pour ce déplacement, qui s'élèvent à 69,56 € (188 km x 0,37 €/km), sur la base des taux de remboursement de frais des agents de la Fonction Publique Territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **Le remboursement à M. Patrick PEYROUX, des frais de transport d'un montant de 69,56€, pour participer à la réunion des Villages Etapes à Mansle (16) le 21 janvier 2020,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint ayant reçu délégation à signer tout document relatif à ce dossier.**

M. le Maire informe les élus présents que le dernier Conseil Municipal du mandat aura lieu le **mardi 10 mars à 19h30**, salle du Conseil Municipal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 20h50.